Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260701-2026073CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 073

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. François-Éric GODEFROY, 1er adjoint, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2026 **Date d'affichage : 24 juin 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir Mme CORLAY), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. PARISOT), M. JONNET (pouvoir à M. GABORIEAU), M. LAURENT (pouvoir à M. GODEFROY), Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir à M. COUGARD), M. SAVIGNAC, Mme THOMAS (pouvoir à M. GREBOVAL)

Secrétaire de séance : M GUILLOUX

CONVENTION D'OBJECTIFS 2026-2027 A 2029-2030 AVEC LA SASU LES IRREDUCTIBLES CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé des Associations et du Sport
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code du sport, notamment les articles R113-1 à R113-4
Considérant que depuis 4 ans, ce nouvel accompagnement a permis d'établir un partenariat entre les deux parties avec notamment la réalisation par la SASU d'objectifs relevant de missions d'intérêt général conformément au code du sport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE (5 ABSTENTIONS)

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs 2026-2027 à 2029-2030 entre la SASU Les Irréductibles Cesson Rennes Métropole handball et la ville de Cesson-Sévigné.
AUTORISE M. le maire à signer ladite convention, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document s'y rapportant.

Annexe :

- Convention d'objectifs 2026-2027 à 2029-2030.

Publié et affiché le 3 juillet 2026